

**Etude globale de réduction du risque inondation
dans le bassin versant du Loir**

**Compte-rendu de réunion du Comité de suivi élargi n° 1
Secteur aval**

Tenue à La Flèche le 20 septembre 2011

Objet : Présentation du diagnostic de l'étude

Personnes présentes :

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>
DREAL PAYS DE LA LOIRE / SRNT	Béatrice DEBLANGY
DDT 49 / SUAR / PRNT	Jean-Claude HIPPOLYTE
DDT 49 / SPC	Olivier BOUJARD
DDT 72 – SEE - RNT	Michel PANNEAU
CG 37 – SERVICE ENVIRONNEMENT	Véronique SERAN
CG 49	Françoise BOURLOT
CG 72 / SERVICE HYDRAULIQUE	Samuel MIENVILLE
ANGERS LOIRE METROPOLE – CHARGE DE MISSION	Pierre-Joël ROSIER
BAZOUGES SUR LE LOIR - MAIRE	André PALOMBA
BESSE SUR BRAYE	Patrick VANDERMARCO
BESSE SUR BRAYE - ADJOINT	Jacques LA COCHE
BESSE SUR BRAYE - SECRETAIRE	Marina BONNAMY
BESSE SUR BRAYE – SECRETAIRE GENERAL	Frédéric SAILLARD
BRIOLLAY - MAIRE	André MARCHAND
CDC DU CANTON DE PONTVALLAIN	Jean-François COINTRE
CDC LOIR ET BERCE – CHARGÉE DE MISSION	Delphine RENAULT
CLERMONT-CREANS - MAIRE	Gérard BLANCHET
DURTAL - MAIRE	André LOGEAS
LA FLECHE – DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	Jean-Claude AMOSSE
LA FLECHE - MAIRE & PRESIDENT DE LA CLE SAGE LOIR	Guy-Michel CHAUVEAU
LEZIGNE - MAIRE	Henri LEBRUN
MAIRIE AUBIGNE-RACAN – MAIRE ADJOINT	Philippe LEGUET
MAIRIE DE TIERCE	Louis DAVIS
MAIRIE DE VAAS	Raymond BURON
MAIRIE RUILLE SUR LOIR	Galiène COHU

PONCE SUR LE LOIR - MAIRE	André MONNIN
SEICHES SUR LOIRE - MAIRE	Odile CHALAIN
VOUVRAY/LOIR - MAIRE & VICE-PRESIDENT CdC LOIR ET BERCE	Jean-Bernard BLANCHARD
CCI 49	Christelle SEPTANS
CPIE VALLEES DE LA SARTHE ET DU LOIR - CHARGE DE MISSION	Willy CHENEAU
ASSOCIATION CADVIL - PRESIDENT	Bernard CHAPRON
EP LOIRE	Jean-Claude EUDE
EP LOIRE	Pierre PHILIPPE
EP LOIRE	Virginie GASPARI
EP LOIRE - SAGE LOIR	Alexandre DELAUNAY
HYDRATEC	Pierre PEETERS
ASCONIT CONSULTANTS	Claire RELIANT-RASOTTO

Personnes excusées :

SOUS-PREFECTURE DE LA FLECHE	Jean-François HOUSSIN
CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	Channig URVOY
AELB – DELEGATION ANJOU MAINE - DIRECTEUR	Pascal BONIOU
BERFAY - MAIRE	Bernard MENAND
CDC CASTELRENAUDAIS - PRESIDENT	Michel COSNIER
CDC DE LUCE - PRESIDENT	Régis VALLIENNE
CDC DU CANTON DE BAUGE - PRESIDENT	Michel RENAULT
CDC DU LOIR - PRESIDENT	Jean-Claude CHUPIN
CDC DU PAYS CALAISIEEN - PRESIDENT	Jean-Loup HARMAND
CDC VALLEE LOIRE AUTHION - PRESIDENT	Gino BOISMORIN
CHARTRE-SUR-LE-LOIR - ADJOINT	Luc ARNAULT
CONFLANS SUR ANILLE - MAIRE	Jean-Marc LAMBERT
CRE - MAIRE	Jean-Pierre DEBROU
LA CHAPELLE-GAUGAIN - MAIRE	Jean-Michel BUSSON
LA CHAPELLE-HUON - MAIRE	Marie-Jeanne MEINSER
MONTMIRAIL - MAIRE	Jean DUMUR
RAHAY - MAIRE	Claudius SALTEL
SOUCELLES - MAIRE	Daniel CLEMENT
ST JEAN DES ECHELLES - MAIRE	André LAURENT
THELIGNY - MAIRE	Daniel GILBERT
VANCE - MAIRE	Jacqueline GALPIN
PAYS DE LA LOIRE NATURE ENVIRONNEMENT	Florence BELLY
HYDRATEC	Bernard CORBEL
ASCONIT CONSULTANTS	Nicolas DOUSSIN

Introduction :

Le premier Comité de suivi élargi de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir s'est tenu sur deux sites pour toucher un plus grand nombre de participants : le matin à La Flèche pour le secteur aval du bassin, l'après midi à Lunay pour le secteur amont.

Mr Chauveau, Maire de La Flèche et président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loir accueille les participants au comité de suivi élargi aval.

Mr Eude, Directeur général des services de l'EP Loire, introduit la réunion, en rappelant que l'objectif de l'étude est d'aboutir à un programme d'actions opérationnel visant à réduire le risque inondation sur le bassin du Loir.

Ordre du jour :

1. Présentation générale du contexte et de la démarche par l'Etablissement public Loire,
2. Présentation de l'état des lieux et du diagnostic par Hydratec et ASCONIT Consultants, en trois parties :
 - a. Analyses hydrologique et hydraulique,
 - b. Recensement des enjeux et vulnérabilité du territoire,
 - c. La gestion des risques d'inondations sur le bassin du Loir.

Échange avec les participants entre chaque intervention.

Les présentations faites en séances sont disponibles sur le site du Plan Loire Grandeur Nature :

www.plan-loire.fr/etude-loir

Une version papier peut être envoyée aux participants sur demande à l'EP Loire.

1. Présentation du contexte et de la démarche de l'étude

Mme Gaspari, chargée de mission inondations sur le bassin de la Maine à l'EP Loire, présente le contexte général de l'étude, ses objectifs et son déroulement (cf. diaporama).

2. Diagnostic hydraulique

Mr Peeters (Hydratec) présente les résultats de l'analyse hydrologique et hydraulique à l'échelle du bassin versant du Loir (cf. diaporama).

Mr Marchand, Maire de Briollay et Président de l'association des inondés des trois rivières (AITR), demande si l'influence de la Loire dans les Basses Vallées Angevines a été prise en compte dans cette analyse.

Mr Peeters indique que l'influence en tant que telle n'a pas été prise en compte mais que néanmoins elle est considérée dans les documents type PPRi. Elle n'est donc pas oubliée.

Mr Marchand demande pour quelles raisons la Braye est plus impactée par les pluies que le Loir aval alors que l'on est en présence de pluies océaniques venant de l'Ouest.

Mr Peeters explique que la notion « d'Ouest » peut inclure les orientations Nord-Ouest ou Sud-Ouest et que dans le cas présent, le point haut situé sur le bassin de la Braye favorise la décharge des nuages de pluie et provoque une réaction plus importante de la Braye.

Mr Eude souhaite que les éléments présentés soient cohérents avec la Directive inondations. Il faut montrer que l'analyse réalisée est en accord avec l'application de la Directive inondations. Il demande également si les bureaux d'études ont eu accès aux arrêtés de catastrophes naturelles (CATNAT). En effet, ceux-ci peuvent parfois mettre en évidence, via la fréquence des événements dommageables répertoriés, que des zonages réglementaires des risques pourraient être nécessaires sur certaines communes.

Mr Peeters précise que les enjeux de la Directive inondations sont abordés à chaque comité de pilotage de l'étude et sont donc intégrés à l'analyse réalisée. En terme de scénario d'inondation, sur l'axe Loir il s'agit d'un scénario « moyen » au sens de la Directive (crue centennale) car il n'existe pas encore de données nécessaires pour déterminer l'enveloppe « extrême » des inondations potentielles. L'analyse des débits de crue de période de retour 200 ou 300 ans pourrait permettre d'avoir une idée d'enveloppe pour des scénarios plus majorants.

Concernant les arrêtés CATNAT, certains ont pu être récupérés, l'analyse de certains territoires non couverts par un zonage réglementaire s'est également décidée suite à l'analyse des réponses aux questionnaires envoyés aux communes en phase 1 de l'étude.

Mr Chapron, Président de l'association CADVIL, demande si les affluents ont pu être classés selon leur importance.

Mr Peeters répond qu'ils ont été identifiés selon l'importance de leur apport en période de crue tels que la Braye, l'Yerre et l'Ozanne. Cependant le réseau de mesure existant est insuffisant pour réaliser un classement exhaustif de tous les affluents du Loir.

Mr Chapron ajoute qu'il faut réfléchir à des possibilités de ralentissement dynamique sur certains affluents ou sur leur relief.

Mr Peeters précise que cette analyse sera faite lors de la prochaine phase de l'étude, qui doit permettre de trouver des solutions d'amélioration face aux inondations sur le bassin en terme de prévention, prévision et protection.

3. Diagnostic des enjeux

Mme Claire Reliant-Rasotto (Asconit) présente les résultats du diagnostic des enjeux (cf. diaporama).

Mr Chapron se demande comment des mesures globales peuvent répondre aux problèmes plus locaux, plus ponctuels. Est-ce que toutes les mesures, travaux et réduction de la vulnérabilité, seront envisagées.

Mr Eude présente en quelques mots les rendus de l'étude 3P Allier qui a été pilotée par l'EP Loire sur le bassin versant de l'Allier. A l'issue du diagnostic de l'étude, un tableau de synthèse a été produit permettant aux différents territoires et maîtres d'ouvrage de voir simplement pour chaque volet (Prévision, Prévention et Protection) par quelles mesures ils étaient impactés et quels types de financements pouvaient être mobilisés.

Il rappelle également qu'un certain nombre de démarches sont déjà en cours sur les territoires. C'est le cas de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économique sur le bassin de la Loire et ses affluents. L'EP Loire appui également les communes du bassin pour les aider dans l'élaboration de leur Plan communal de sauvegarde (PCS) ou encore dans les démarches d'élaboration de plans de continuité d'activité (PCA) pour les services des collectivités. Il existe donc déjà beaucoup de programmes en cours que l'on peut renforcer.

Enfin il demande à l'assemblée si elle se retrouve dans cette présentation reprenant les éléments de réponse au questionnaire.

Mr Davoine, Maire adjoint de La Flèche, demande si les aménagements récents, tels que la percée du remblai SNCF ou le clapet anti-retour, ont été pris en compte lors du diagnostic des enjeux.

Les bureaux d'études répondent que la zone d'analyse des enjeux s'appuie sur les atlas des PPRI et des AZI qui ne tiennent pas compte de ces aménagements. Néanmoins tous les aménagements seront pris en compte dans le troisième volet et on ne préconisera pas ce qui a déjà été réalisé.

Mr Hippolyte, de l'unité Prévention des risques à la DDT 49, ajoute que le nouveau SDAGE Loire Bretagne requalifie les classes d'aléa des PPRI qui deviennent ainsi plus restrictifs que ceux existants.

4. Gestion des risques d'inondations

La présentation d'Hydratec sur la gestion du risque inondation sur le bassin reprend les 3 axes : prévision, prévention et protection (cf. diaporama).

Mr Eude indique que sur le volet « Prévention », il sera nécessaire de faire un diagnostic complet en introduisant notamment les plans de continuité d'activité (PCA) pour les équipements et services des collectivités. Il rappelle également qu'au sens de la Directive inondations, le but de la réduction de la vulnérabilité est de limiter le montant des dommages. La démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur le bassin de la Loire et de ses affluents, actuellement menée par l'Etablissement, propose la réalisation de diagnostics aux entreprises, financés à 50% par la Région Pays de la Loire ou la Région Centre et à 50% par l'Europe. Le diagnostic de vulnérabilité aux risques d'inondation est donc gratuit pour les entreprises qui en font la demande.

Mr Chapron indique qu'il faudra faire une hiérarchisation des mesures et fait remarquer que rien n'est fait sur les diagnostics habitat et demande s'il est possible d'avoir un ordre de grandeur de la valeur des dommages.

M Hippolyte cite l'exemple de la commune de Briollay dans le Maine-et-Loire, où dans le cadre d'une convention de l'amélioration de l'habitat, les particuliers peuvent voir leur diagnostic financé à 50% par

le fonds Barnier et leurs travaux subventionnés à hauteur de 30 % (le coût des travaux est estimé entre 3000 et 5000 € pour une habitation). Il ajoute que l'on vise surtout le retour à la normal. Il précise également que l'analyse coût/bénéfice ne doit pas se baser sur la remise à neuf des habitations mais sur le coût des mesures de réduction.

Mr Marchand, soulève un problème de communication sur ces mesures réduction de la vulnérabilité de l'habitat rendues obligatoires par les PPRi. En effet, les travaux ne sont plus aidés dès lors que le délai de cinq ans après approbation du PPRi est passé.

Mr Logeais, Maire de Durtal, donne l'exemple d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée sur sa commune et qui intègre une opération de réduction de la vulnérabilité permettant de financer les travaux alors que les 5 ans sont passés. Par ailleurs, il souhaiterait que le diagnostic des enjeux fasse apparaître les voies de communication coupées lors des inondations.

Mme Deblangy de la DREAL des Pays de la Loire explique qu'il sera difficile d'aller au-delà des 5 ans pour obtenir l'aide du fonds Barnier. Elle ajoute qu'une analyse coût bénéfice est obligatoire pour tout aménagement de protection avec la prise en compte des différents enjeux et pas seulement l'habitat et l'économie.

Mr Blanchet, Maire de Clermont-Créans, regrette qu'il n'y ait pas de correspondance entre le niveau de crue annoncé, le niveau réel et le niveau de la maison. Il propose qu'il y ait des abaques de correspondance entre les échelles et les niveaux dans les communes.

Mr Hippolyte annonce qu'avec le Service de prévision des crues (SPC) un travail est en cours pour passer de la « prévision des crues » à la « prévision des inondations ».

Mme Deblangy ajoute que les cotes sont données pour une crue centennale qui correspond à un scénario moyen selon la Directive inondations.

Mr Eude conclut en précisant que les actions seront complémentaires et non exclusives. Il est plus facile de commencer avec les activités économiques qu'avec l'habitat, mais espère que cela sera « contagieux ».

Mme Deblangy revient sur la question du délai de 5 ans après approbation des PPRi pour réaliser les travaux. Elle précise que le fonds Barnier n'est pas extensible et donc qu'il faudrait que les travaux soient faits dans les temps. Par ailleurs, concernant les actions qui seront proposées dans la troisième phase de l'étude, elle précise qu'une analyse coût-bénéfice devra être menée et que tous les types d'enjeux doivent participer à cette analyse pour justifier de l'opportunité de réaliser les aménagements.

Mr Rosier, chargé de mission risque à Angers Loire Métropole, revient sur la proposition de connaître le niveau des seuils des maisons pour avoir une idée des niveaux d'eau dans les habitations et précise que la seule information réglementaire concernant l'inondabilité d'une habitation est celle issue des PPRi et figurant dans l'information acquéreur locataire.

Mr Philippe, Chef du service Prévention des inondations à l'EP Loire, conclut la séance et rappelle que tous les éléments de la réunion sont disponibles sur le site du Plan Loire. Ce site n'a pas seulement vocation à informer, une interface permet aussi de poser des questions ou faire remonter des remarques directement aux services de l'EP Loire qui pilotent cette étude. Il demande également aux participants de faire remonter leurs remarques et réflexions pour les intégrer à l'étude et rappelle que le Comité sera de nouveau réuni lors de la prochaine phase.